

Direction Générale des Douanes



DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DU CONTENTIEUX

Abidjan, le **25 SEP 2015**

NOTE DE SERVICE N° 255/DGD/DRC/DU 25 SEP 2015

Objet: Participation au séminaire de formation au contentieux douanier

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service que les travaux du séminaire visé en objet se dérouleront du lundi 05 au vendredi 09 octobre 2015 à Grand-Bassam à l'hôtel Mantchan. Le transport et l'hébergement sont à la charge du comité d'organisation. L'accueil des participants est prévu pour le dimanche 04 octobre 2015 dès 17 heures.

Les agents de douane dont les noms suivent sont tenus de prendre toutes les dispositions utiles en vue de prendre part et de contribuer au succès de ces assises. Ce sont :

AUDITEURS

NOMBRE	SERVICES	NOMS	PRENOMS
1	DIRECTION DE LA FORMATION	YEZION	Epe Lobognon
2		BOTI TRAZIE	Bi Fernand
3	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DU CONTENTIEUX	YRO	Espérance
4		DEZAI	Bongain
5		AKAFFOU	Dadié
6	DIRECTION DES ENQUETES DOUANIERES	NEME	NGUESSAN AMA Roseline
7		SORO	Yacouba
8	DIRECTION DE LA SURVEILLANCE ET DES INTERVENTIONS	LEGRE	Esperance
9		GADJI	Danon
10	DIRECTION DES SERVICES DOUANIERS D'ABIDJAN ET DES SERVICES SPECIAUX	TAPE	Legrey
11		MAREGA	Aliou
12	DIRECTION DES REGIMES ECONOMIQUES	BEMBA	Issiaka
13		FOFIE	Kouakou
14	DIRECTION DES SERVICES AEROPORTUAIRES	BAH	Michel
15		TIECOURA	Patrice
16	DIRECTION REGIONALE ABOISSO	KONAN	Francis
17		GNINHI	Vincent
18	DIRECTION REGIONALE BOUAKE	OGOUE	BOKPOUE Paul
19		MANGARA	Sekou
20	DIRECTION REGIONALE ABENGOUROU	ANON	Monguet
21		DJA	AGODIO Ange
22	DIRECTION REGIONAL SAN-PEDRO	DIHI	TAHIDI Denis
23		GUIGUI	Guillaume

PERSONNES RESSOURCES

NOMBRE	SERVICES	NOMS	PRENOMS
26	CONSEILLER SPECIAL	KAKE	Lucien
27	CONSEILLER TECHNIQUE	YAPI	Clément
28	DRC	COULIBALY	Amadou
29		AHOUEDE	Hugues
30	DARRV	DIOMANDE	Alain
31	DED	MEITE	Yacouba
32		GNANGORAN	Théophile

ORGANISATEURS

NOMBRE	SERVICES	NOMS	PRENOMS
33	S/DIRECTION DU CONTENTIEUX	KANGAH	Kouadio
34		GNAKALE	YAHOU Charles
35		ASHANTI	YAOUA Solange

J'attache du prix à la présence effective des agents concernés.

P. LE DIRECTEUR GENERAL &
P. I. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



Col. DA Pierre A.